



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ENGAGÉS ET RESPONSABLES,
BÂTISSONS ENSEMBLE LA POSTE 2030.



FLASH
INFO !

de vos administrateurs parrainés par la CFDT

N°33 - Mars 2024



LE DEVOIR DE VIGILANCE : UNE VALEUR COMMUNE

© Mickael Böhm-Stock.Adobe

Nous avons bien conscience [...] du besoin de clarifier la jurisprudence autour de la loi sur le devoir de vigilance.

Marie-Christine Hébart-Pageot, Présidente de la chambre spéciale dédiée à la responsabilité sociale des entreprises.



© Eric HUYNH

Fondée sur la base des articles L.225-102-4 et L.225-102-5 du code du commerce, issus de la loi du devoir de vigilance, **la chambre spéciale porte sur la responsabilité des entreprises en matière de durabilité et de responsabilité écologique, des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes.** Le champ de compétence couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises, sous-traitants inclus.

La Poste, Groupe international, est évidemment concernée par ces obligations, notamment via Geopost. C'est tout naturellement que vos administrateurs, les élus de la fédération F3C-CFDT, avec l'appui de Uni Global Union Post & Logistic*, ont demandé, il y a quelques mois, l'ouverture d'une négociation d'un avenant à l'accord mondial Geopost de 2017, afin de le mettre, a minima, au niveau de ces nouvelles obligations et **permettre à un maximum d'acteurs de la chaîne de valeur, à travers le monde, d'être pleinement associés.** Outre l'intégration de la loi sur le devoir de vigilance, et le rappel des droits fondamentaux de l'OIT, l'avenant, s'il était signé par les organisations syndicales françaises et internationales, instituerait ou renforcerait, entre autres, les éléments suivants :

- ▶ Association au plan de vigilance Geopost ;
- ▶ **Droit d'association et d'adhésions à un syndicat partout dans l'ensemble des filiales du Groupe Geopost, pour les salariés et les partenaires ;**
- ▶ **L'engagement à mettre en place une politique de limitation du recours à la sous-traitance limitée à un seul niveau sous réserve de spécificités locales ;**
- ▶ Un rapport annuel édité dans l'ensemble des langues couvertes par Geopost.

Cet avenant pourrait préfigurer un nouveau modèle d'entreprise, fondant sa valeur sur sa qualité sociale, environnementale et son chiffre d'affaires.

* <https://www.uni-europa.org/fr/sectors/post-logistics/>



Téléchargez l'appli